

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune
De COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2020
les membres composant le conseil municipal se
sont réunis en mairie le 18 septembre 2020 à 20 heures 15
sous la présidence de Sylvie LEFRANC Maire

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Présents Alain BONNART, Sylvie LEFRANC, Vanessa MALLET
Xavier HETIER, Emmanuel NAROSNY, Arnaud TEMPLIER,
Dominique BULAND,

Absents Excusés : Sébastien GOIJAT (donne pouvoir à Mme LEFRANC
Sylvie), Dominique FORLINI, Sylviane BACHELIER, Pascal COCHET
Donne procuration à M.HETIER)

Secrétaire de séance : M. BONNART Alain

Séance du 18 septembre 2020

Délibération : N° 2020-09-18/04 – Convention CGD pour interim

Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « Intérim Territorial » proposé par le Centre de gestion de la Marne.

Elle rappelle que par son intermédiaire des agents contractuels peuvent être recrutés par le Centre de gestion de la Marne en vue de leur mise à disposition dans les collectivités dans les trois cas suivants :

- Soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- Soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- Soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement dans les conditions statutaires (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Madame le Maire présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Centre de gestion de la Marne.

Elle précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable de principe pour le recours au service intérim proposé par le Centre de gestion de la Marne.

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Mme. le Maire

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Marne,

AUTORISE Mme le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de la mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Marne,

185-2020/47

D'INSCRIRE au budget et de mettre en mandatement les sommes dues au Centre de gestion de la Marne en application de ladite convention.

Vote :
Pour : 9
Contre :
Abstention :

Courgivaux, le 18 septembre 2020
La Maire, Sylvie LEFRANC

